

Appel à manifestation d'intérêt pour une infrastructure de transport d'hydrogène entre le Port de Dunkerque et la Belgique

16 octobre 2024





Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une infrastructure de transport d'hydrogène entre le port de Dunkerque et la frontière belge

Mémorandum d'information Port de Dunkerque - Frontière belge

Disclaimer (Avertissement)

Ce document (le « **Mémorandum d'information Port de Dunkerque – Frontière belge** ») présente certaines informations concernant le transport d'hydrogène qui est considéré comme une solution pour atteindre les objectifs de décarbonation. Les informations contenues dans ce document reflètent le point de vue de GRTgaz S.A. à ce stade et sont rendues publiques à titre d'information uniquement et sans aucun engagement de la part de GRTgaz S.A., et ne doivent pas être considérées comme donnant lieu à une quelconque relation contractuelle entre GRTgaz S.A.et toute partie intéressée.

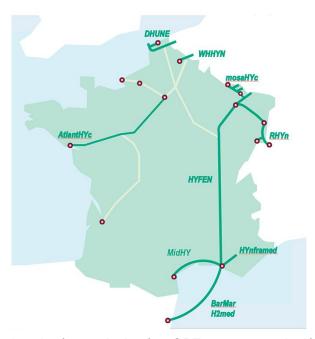
Contexte

Après avoir mené en 2021-2022 la première consultation nationale du marché hydrogène bas-carbone et renouvelable afin d'identifier les besoins des acteurs du marché de l'hydrogène en termes d'infrastructures de transport et de stockage, GRTgaz a identifié des premiers écosystèmes dans lesquels une dynamique de développement de l'hydrogène décarboné est en cours. Il s'agit principalement de bassins industriels avec de forts enjeux de réduction des émissions de CO2, où des consommations d'hydrogène fossiles existantes sont à décarboner ou bien dans lesquels des industriels fortement émetteurs prévoient de mettre en œuvre des projets de décarbonation en s'appuyant sur ce nouveau vecteur énergétique décarboné.

Dans ces premiers bassins, la majorité des acteurs souligne l'importance d'une infrastructure de réseau de transport pour répondre à leurs enjeux, à savoir, d'une part, assurer compétitivité de l'hydrogène aux consommateurs et, d'autre part, fournir aux producteurs un exutoire desservant une large zone de chalandise.

Les grandes zones industrialo-portuaires sont bien sûr au premier rang de ces bassins où une logistique de transport hydrogène est attendue, portée par des projets clés de production ou de consommation d'hydrogène.

Fort de ces enseignements, GRTgaz a lancé des projets dans les bassins de Fos-Marseille (projet HYnframed), Dunkerque (projet DHUNE), Valenciennes (projet WHHYN), la Moselle (projet MosaHYc) et la vallée du Rhin (projet RHYn) afin d'y développer des infrastructures de transport par canalisation au bénéfice des écosystèmes hydrogène en émergence.



Carte des projets de réseaux hydrogène GRTgaz en cours de développement

Ces projets, et en particulier le projet DHUNE, s'inscrivent pleinement dans la « stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France », mise en consultation en novembre dernier. Celle-ci considère en effet que l'hydrogène décarboné fait partie des solutions clés pour atteindre la neutralité carbone, en particulier dans certains secteurs de l'industrie où il est un vecteur énergétique plus approprié que l'électricité et notamment dans la sidérurgie, pour les usages intensifs des mobilités ou pour les besoins industriels avec des besoins à hautes températures.

Avec la présence du plus grand site sidérurgique français, représentant 40% de la production d'acier en France, la zone industrielle de Dunkerque est identifiée dans la stratégie nationale comme un « pôle de consommation centralisé massif » d'hydrogène, dans lequel viendront se déployer des productions d'hydrogène pour desservir les besoins de la zone et où le développement d'infrastructures de transport « intra-hubs » est prioritaire.

Les acteurs institutionnels du territoire, au premier plan desquels la Communauté Urbaine de Dunkerque et le Grand Port Maritime de Dunkerque, sont particulièrement conscients de ces enjeux et se sont dotés d'une feuille de route de décarbonation et d'un plan de transition écologique afin d'atteindre un objectif de neutralité carbone en 2050. Le territoire a également été la première zone industrielle à devenir officiellement en avril 2023 « zone industrielle bas carbone » (ZIBAC).

Dans ce contexte dynamique, GRTgaz a lancé en septembre 2022 un appel à manifestation d'intérêt¹, visant à confirmer l'intérêt des acteurs du marché pour une infrastructure de transport d'hydrogène par canalisations sur le Port et à permettre de dimensionner le projet de réseau DHUNE, en l'ancrant dans les besoins des acteurs industriels présents sur le Port. Différents porteurs de projets de production d'hydrogène ont répondu à cet appel à intérêt du marché et des sites industriels présents de longue date sur ce territoire ont également confirmé leur intérêt.

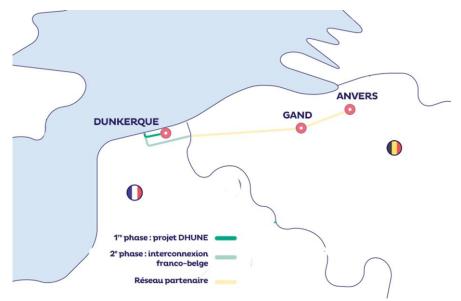
Au vu du retour positif du marché sur l'intérêt du projet d'infrastructure, GRTgaz a réalisé en 2023 l'étude de faisabilité qui a permis d'établir le dimensionnement de l'infrastructure et une première évaluation du coût de celle-ci, tenant compte des besoins qui ont été exprimés durant la phase d'appel à intérêt du marché. Cette étude de faisabilité a été réalisée avec le soutien de l'ADEME (via le dossier ZIBAC porté par le territoire dunkerquois, sous le pilotage d'Euraénergie).

Depuis début 2024, les études d'ingénierie de base sont en cours, prérequis pour déposer le dossier administratif pour l'obtention de l'autorisation administrative de construire et exploiter l'infrastructure de transport.

Aujourd'hui, le développement des projets de production et consommation d'hydrogène de part et d'autre de la frontière franco-belge, et l'analyse de l'équilibre entre l'offre et la demande d'hydrogène renouvelable et bascarbone à moyen terme dans cette zone au cœur du marché européen de l'énergie, amènent GRTgaz et Fluyxs, opérateurs de réseaux de transport respectivement en France et en Belgique, à proposer, de manière coordonnée, un projet d'infrastructure de transport d'hydrogène transfrontalier, permettant d'interconnecter les clusters hydrogène de Dunkerque (et le projet DHUNE), Gand et Anvers.

De cette manière, GRTgaz et Fluxys assurent, à travers leur coopération, la proposition d'une infrastructure interconnectée de transport d'hydrogène qui permettra de connecter avec ce nouveau vecteur énergétique décarboné des ports majeurs de Mer du Nord.

¹ Voir le détail de cet appel au marché au lien suivant : https://www.grtgaz.com/nos-actions/open-season-hydrogene-dunkerque.



Carte du futur réseau de transport d'hydrogène franco-belge interconnecté

A plus long terme, ce projet de réseau transfrontalier pourrait se développer en France au-delà du Port de Dunkerque et la zone frontalière vers l'hinterland et plus loin vers d'autres régions françaises au fur et à mesure du développement du marché et de la mise en œuvre d'un réseau de transport d'hydrogène national.

Enfin, il est à noter que ce projet de réseau a obtenu le label « Project of Common Interest » (PCI) par la Commission Européenne en 2024.

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt

GRTgaz a donc décidé de lancer un appel au marché, autrement appelé Open Season, visant à confirmer l'intérêt économique pour une infrastructure de transport d'hydrogène par canalisations, du Port de Dunkerque (se raccordant avec le projet de réseau DHUNE, actuellement en phase d'ingénierie de base) jusqu'à la frontière belge, interconnecté avec le projet de réseau de transport d'hydrogène en Belgique, proposé en parallèle par Fluxys jusqu'aux clusters hydrogène de Gand et Anvers, avec la même démarche d'open season.

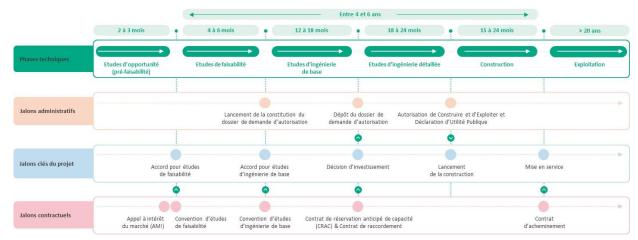
Les informations sur l'appel à projet mené en parallèle par Fluxys sont disponibles au lien suivant : https://www.fluxys.com/en/hydrogen/empowering-you/customer-interactions/call-for-market-interest-h2-cross-border-2024

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt constitue un appel à intérêt transparent et non-discriminatoire, ouvert à l'ensemble des acteurs souhaitant participer, qu'ils aient répondu ou non à l'appel à manifestation d'intérêt pour le projet DHUNE de réseau de transport sur la zone industrialo-portuaire de Dunkerque, organisé en 2022.²

Principales étapes de développement d'un projet de réseau

L'Appel à Manifestation d'Intérêt constitue la première étape clé de développement d'un projet de réseau de transport d'hydrogène.

² Voir les éléments de ce 1^{er} appel au marché au lien suivant : https://www.grtgaz.com/notre-transition-energetique/hydrogene/open-season-hydrogene-dunkerque



Principales phases de développement d'un projet de réseau GRTgaz

Au cours de cette première phase d'appel à manifestation d'intérêt, les acteurs sont invités à **exprimer leur intérêt** sur la base des éléments communiqués dans le présent « **Mémorandum d'information Port de Dunkerque – Frontière belge** », complété de la « **Proposition d'infrastructure Port de Dunkerque – Frontière belge** » et de la « **Proposition de Spécifications Hydrogène Port de Dunkerque – Frontière belge** », disponibles au lien suivant, ainsi que des éléments communiqués par notre partenaire Fluxys pour la partie du projet qui sera développée en Belgique.

Cette première phase est non-engageante, au sens où elle n'engage ni GRTgaz à mettre en œuvre le projet d'infrastructure proposée (notamment si les conditions économiques ne sont pas réunies), ni les acteurs qui répondent à l'appel à manifestation d'intérêt à réserver des capacités de transport.

Lors de cette phase, il sera demandé aux acteurs une première estimation de leurs besoins de transport (consommations ou productions). La confidentialité des informations échangées sera garantie par la signature d'un NDA.

A la fin de la période d'appel à manifestation d'intérêt, GRTgaz et Fluxys analyseront ensemble les résultats et consolideront les intérêts reçus. En cas d'expression d'intérêt suffisant, GRTgaz et Fluxys s'aligneront pour proposer de manière coordonnée les étapes commerciales suivantes afin de réaliser les premières études de faisabilité technique qui permettront d'établir le dimensionnement de l'infrastructure, une première évaluation du coût de celle-ci et de préparer le dossier administratif de demande d'autorisation. Des conventions d'étude seront signées entre GRTgaz et les contreparties intéressées par la réalisation du projet de réseau, qui permettront de garantir la confidentialité des données échangées et préciseront les engagements contractuels et financiers réciproques des parties pour la réalisation de ces études préliminaires.

Cette phase non-engageante pourra nécessiter des itérations, en fonction de la maturité des projets de l'écosystème hydrogène : des échanges bilatéraux ou en groupe avec les participants à ces phases auront lieu pour affiner progressivement le design de l'infrastructure et proposer un modèle économique et contractuel associé au service de transport.

Si cette phase non engageante confirme l'intérêt du marché, GRTgaz définira en coordination avec Fluxys les conditions d'accès aux ouvrages (allocation de capacité, tarif indicatif) et les conditions de décision pour la réalisation de l'ouvrage, en concertation avec les acteurs intéressés, afin de lancer la phase engageante. Le schéma de cette phase engageante sera défini en fonction des résultats de la première phase. C'est cette phase engageante qui aboutira à la réservation de capacités qui se fera via la signature d'un Contrat de Réservation Anticipé de Capacités (CRAC) et pourra déclencher la réalisation de l'infrastructure.

Le calendrier de mise en œuvre des différentes étapes dépendra de la vitesse de maturation des projets des différents acteurs dans l'écosystème hydrogène et de la capacité des porteurs de projet à s'engager sur des souscriptions de capacités de transport.

Proposition de principes d'accès à l'infrastructure

GRTgaz propose de développer, d'investir, de construire et exploiter une infrastructure « ouverte » de transport d'hydrogène par canalisation telle que proposée dans le document « **Proposition d'infrastructure Port de Dunkerque – Frontière belge** », avec un accès transparent et non-discriminatoire à l'infrastructure, conformément aux dispositions du Paquet Gaz, définitivement adopté au printemps 2024 par l'Europe et qui doit maintenant être transposé en droit français.

Principe de séparation d'activité

En premier lieu, GRTgaz appliquera un principe de séparation d'activité entre production, usage et transport d'hydrogène, en étant positionné exclusivement sur les activités de transport d'hydrogène. Ce principe de séparation est clé pour garantir un positionnement neutre d'opérateur de réseaux, vis-à-vis des autres acteurs du marché de l'hydrogène (consommateurs, producteurs...).

Accès des tiers au réseau non-discriminatoire

En s'appuyant sur ce positionnement exclusif sur le maillon « transport » de la chaîne de valeur, GRTgaz garantira un accès des tiers au réseau non-discriminatoire, afin de favoriser le développement d'un marché en croissance.

Accès des tiers transparent

De la même manière, GRTgaz garantira un accès des tiers transparent avec des règles de participation à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et des règles d'accès à l'infrastructure (allocation des capacités, tarification de l'utilisation) claires et publiques.

Proposition de principes contractuels et tarifaires

En ce qui concerne le modèle commercial et tarifaire qui sera mis en place en cas de confirmation de l'intérêt économique de l'infrastructure proposée, GRTgaz s'appuiera sur les grands principes qui ont permis le développement et l'intégration européenne des réseaux de gaz naturel, tels qu'on les connaît aujourd'hui, tout en adoptant une approche pragmatique et agile, liée au contexte spécifique d'un marché naissant de l'hydrogène.

Souscription de capacités d'entrée/sortie

L'entrée dans la phase engageante de développement du projet de GRTgaz se traduira par un engagement de souscription de capacités de transport d'entrée aux points d'injection d'hydrogène sur le réseau, de sortie aux points de livraison de l'hydrogène, ainsi que de capacités de transport au point d'interconnexion frontière entre le réseau français et le réseau belge. Ces capacités seront souscrites sur base annuelle.

Ce modèle d'accès au réseau Entrée/Sortie avec des souscriptions de capacités indépendantes entre les points d'entrée et sortie facilitera le développement d'un écosystème hydrogène intégré, en offrant la possibilité à un consommateur d'être approvisionné par plusieurs producteurs raccordés au réseau, à la différence d'un modèle point-à-point où le transport de l'hydrogène serait figé d'un point précis de production à un point précis de consommation.

Ce principe de tarif capacitaire est donc indépendant des flux qui seront effectivement transités sur le réseau.

Engagement de long terme

La décision d'investissement dans l'infrastructure se basera sur des engagements de souscription de capacités à long terme des clients, d'environ 15 ans.

Autres engagements contractuels et tarifaires

Les conditions contractuelles et tarifaires plus détaillées seront précisées dans les prochaines étapes du projet, en amont du lancement de la phase engageante, en se basant sur des échanges itératifs avec les participants lors des premières phases d'étude.

Proposition d'infrastructure de transport

La proposition est disponible dans le document « **Proposition d'Infrastructure Port de Dunkerque – Frontière belge** », disponible en téléchargement au lien suivant :

https://www.grtgaz.com/notre-transition-energetique/hydrogene/ami-interconnexion-port-de-dunkerque-et-belgique

Proposition de spécifications hydrogène

La proposition est disponible dans le document « **Proposition de Spécifications Hydrogène Dunkerque – Frontière belge** » disponible en téléchargement au lien suivant :

https://www.grtgaz.com/notre-transition-energetique/hydrogene/ami-interconnexion-port-de-dunkerque-et-belgique

Informations pratiques pour répondre à la phase d'expression d'intérêt

Tous les acteurs intéressés à se raccorder à cette future infrastructure, en tant que producteur d'hydrogène ou consommateur d'hydrogène ou expéditeur, sont invités à exprimer leur intérêt en répondant à cet Appel à Manifestation d'Intérêt, quels qu'ils soient et qu'ils aient répondu ou non à la consultation nationale du marché hydrogène bas-carbone et renouvelable.

Pour y répondre, les acteurs intéressés sont invités à compléter le formulaire d'expression d'intérêt, au lien suivant :

https://www.grtgaz.com/notre-transition-energetique/hydrogene/ami-interconnexion-port-de-dunkerque-et-belgique/formulaire

Pour les acteurs prévoyant de faire transiter de l'hydrogène d'un pays à l'autre, ils sont invités à manifester leur intérêt auprès de GRTgaz et de Fluxys.

Dans ce formulaire, les acteurs intéressés devront spécifier certaines informations relatives à leur projet de production ou consommation d'hydrogène ou à leur besoin de transport transfrontalier.

Cette phase d'expression d'intérêt est ouverte à compter du 16 octobre 2024 et sera clôturée le 29 novembre 2024.